

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PERPIGNAN  
33, Avenue DE GRANDE BRETAGNE  
66000 PERPIGNAN

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public  
à

Références à rappeler :

Rédacteur : JF

Monsieur,

Vous avez été impliqué(e) dans une affaire

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387 EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.**  
ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à , au point kilométrique , dans  
le sens en date du par procès verbal n° , dressé  
par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : .  
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse  
autorisée de .

Je vous informe que j'ai décidé de procéder au classement sans suite de l'affaire référencée ci-dessus.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à PERPIGNAN, le 29/09/2022

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

